

rations du maire Drapeau confirment qu'il comprend et accepte notre position. Je devrais ajouter qu'une lettre que j'ai adressée au commissaire général il y a quelques jours était aussi dans le même sens. Ils comprennent qu'il n'y a aucun engagement et ne demandent au gouvernement fédéral aucune contribution spéciale pour les Jeux olympiques. Si vous me permettez de continuer, monsieur l'Orateur, il a été question de la frappe de médailles...

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre a très bien éclairci ce point, et je l'en remercie. L'assistance spéciale comprend-elle les prêts? Sinon, le Canada va de nouveau être saigné si le gouvernement fédéral consent des prêts.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, ni le maire de Montréal, ni le COJO n'ont abordé la question des prêts. Cela signifie que si les prêts devaient coûter quoi que ce soit à l'ensemble des contribuables canadiens, le gouvernement ne les envisagerait pas.

J'ajoute qu'il y a eu des demandes spéciales à propos de médailles, de timbres, etc. Comme le ministre l'a indiqué il y a un moment, nous n'avons pas voulu répondre; nous avons dit que nous verrions peut-être la chose d'un œil favorable si les autres partis étaient d'accord, mais nous n'avons pas voulu répondre avant d'avoir l'assurance que les déficits éventuels seraient comblés par quelqu'un d'autre que le gouvernement fédéral.

LES JEUX OLYMPIQUES DE MONTRÉAL EN 1976—LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR DES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Est-ce que le comité d'organisation des Jeux olympiques pourra au moins profiter des avantages que peut offrir la Société centrale d'hypothèques et de logement quant aux fonds nécessaires à cette fin?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je pense que la réponse à cette question doit être dans l'affirmative, relativement aux programmes ordinaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Si la ville de Montréal, de concert avec le gouvernement de la province de Québec, voulait se servir des fonds que nous mettons normalement à la disposition de cette province, si on voulait les consacrer à des fins qui seraient effectivement celles des Jeux olympiques, nous n'y verrions aucune objection, mais nous n'avons pas l'intention de faire une contribution spéciale à ce chapitre. Il s'agirait de contributions normales, qui sont d'ailleurs très substantielles et sont faites annuellement à toutes les provinces.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX VOLS NOLISÉS—LA PROTECTION DES VOYAGEURS CONTRE LA COLLUSION

[Traduction]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports.

Questions orales

Elle a trait aux règlements annoncés récemment par la Commission canadienne des transports relativement aux vols nolisés avec réservations. Étant donné que ces nouveaux règlements auront pour effet de hausser considérablement le prix de tous les voyages outre-mer par vol nolisé, et vu que ces prix seront fixés sans qu'il y ait de concurrence, pour ainsi dire, est-ce que le ministre pourrait faire savoir à la Chambre s'il a communiqué avec la Commission ou les compagnies aériennes, afin de veiller à ce que les voyageurs canadiens ne deviennent pas les victimes de la fixation des prix par les transporteurs aériens?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on sait que des nouveaux règlements ont été édictés concernant l'«Advanced Booking Charter», publiés le 8 janvier. Je crois qu'il est un peu tôt pour tirer des conclusions sur l'application de la nouvelle politique, car au moment où les règlements ont été préparés, nous avons consulté la Commission des transports et les autres autorités concernées, et dès que nous nous rendrons compte que les dangers signalés par l'honorable député existent réellement, il est sûr que nous réviserons les règlements.

[Traduction]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que les prix semblent devoir être fixés sur une base non concurrentielle, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si son ministère a pris des mesures pour veiller à ce que les passagers qui voyagent par vols nolisés soient traités équitablement à la suite des nouveaux règlements de la Commission?

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX VOLS NOLISÉS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'adresse également ma question au ministre des Transports. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans son ministère qui s'occupe d'évaluer les conséquences des nouveaux règlements relatifs aux vols nolisés, de sorte qu'il puisse se présenter à la Chambre pour dire qu'ils favorisent l'intérêt public et non pas celui des transporteurs?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est la raison d'être même du ministère, et nous surveillons la situation de très près. Nous espérons que les nouveaux règlements seront à l'avantage de la population et non pas de quelques intérêts privés.

[Traduction]

M. Nowlan: Dans cette évaluation, le ministre voudrait-il tenir compte des tarifs actuels ou prévus qui sont défavorables aux Canadiens qui se rendent en Angleterre, et en vertu desquels un Anglais qui prend le même vol nolisé canadien, voyageant sur le même parcours et avec le même équipage, peut venir au Canada en payant \$100 de moins.

L'hon. M. Marchand: Oui, monsieur l'Orateur, j'en tiendrai compte.